Assurance Maladie des Côtes d'Armor

Appel à projets « Mois sans tabac 2019 »

Si les données relatives à la consommation de tabac attestent d'une baisse globale du nombre de fumeurs (qui reste élevé : 13 millions de personnes fument quotidiennement, 1 français sur 3) ; elles révèlent surtout un accroissement des inégalités sociales en matière de tabagisme. Autrement dit, les fumeurs issus des groupes sociaux les moins favorisés ont tendance à consommer plus et rencontrent plus de difficultés à l'arrêt ; ainsi, ils sont plus exposés aux problèmes de santé liés au tabac : cancers, maladies cardiovasculaires, insuffisance respiratoire... (73 000 décès sont attribuables au tabac chaque année en France).

Pour agir sur cette réalité, l'Assurance Maladie renouvelle son appel à projets « Moi(s) sans tabac » dont vous trouverez le cahier des charges 2019 ci-joint, **annexe 1**.

Les projets proposés doivent en particulier :

- contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé et cibler préférentiellement les femmes enceintes, les jeunes et les publics fragilisés
- prévoir des actions de recrutement, de visibilité ET une démarche plus globale d'accompagnement de ces publics (consultations individuelles, ateliers collectifs, conseils simples d'incitation à l'arrêt du tabac, rappel des aides existantes, orientation vers des acteurs ou des structures de prise en charge ...)
- respecter les critères d'éligibilité figurant dans le cahier des charges

Pour répondre, les candidats doivent compléter le dossier de demande de financement (**annexe 2**) et le transmettre au plus tard le 27 mai 2019 à la CPAM des Côtes d'Armor à l'adresse électronique suivante : prevention@cpam-st-brieuc.cnamts.fr